FORMATION CONTINUE

Médiation civile et commerciale - formation complémentaire

PRÉSENTATION

Contexte

Dans le cadre de la Directive sur la reconnaissance des organismes accréditeurs en médiation civile (Ministre de la justice), les personnes souhaitant devenir médiateur accrédité doivent compléter une formation de 60 heures en médiation dans les 5 ans précédant la demande d'accréditation.

La formation complémentaire permet ainsi aux personnes ayant préalablement complété une formation reconnue en médiation d'au moins 40 heures de compléter les exigences de formation.

Objectifs

Au cours de cette formation les participantes et les participants auront l'occasion de :

- Réviser les différentes étapes de la médiation;
- Revoir les principes essentiels éthiques et déontologiques de la médiation;
- Comprendre le cadre juridique de la médiation;
- Composer avec les aspects psychologiques de la médiation;
- Distinguer les différents modes de prévention et de règlement des différends qui peuvent être utilisés en complémentarité avec la médiation.

Public cible

Ce séminaire s'adresse à des personnes d'horizons professionnels diversifiés.

DURÉE
20 heures

TARIF RÉGULIER
1 150 $

OÙ ET QUAND

Formation à distance

18 et 24 novembre 2026

Date limite d'inscription : 8 novembre 2026

15 et 17 février 2027

Date limite d'inscription : 5 février 2027

Campus de Longueuil

9 et 10 juin 2027

Date limite d'inscription : 14 mai 2027

Renseignements

Condition d'accès

Avoir complété la formation *Médiation civile et commerciale* (40 heures) de l'Université de Sherbrooke au cours des cinq dernières années OU avoir complété une formation équivalente d'au moins 40 heures auprès d'un organisme de formation reconnu au cours des 5 dernières années.

IMPORTANT - Il est préférable que les personnes inscrites à cette formation aient fait au préalable une demande auprès d'un organisme accréditeur afin de s'assurer que la formation complémentaire permette effectivement de compléter les exigences de formation.

819 821-7571

1 866 234-9355 (sans frais)

Note

La formation se déroule à l'aide de deux modalités. D'une part, environ 6 heures d'apprentissage sont réalisées par le visionnement de capsules vidéo et la lecture de documents. D'autre part, 14 heures de formations sont présentées lors des 2 journées de formations.

Documentation : L'ensemble du matériel pédagogique de cette formation est disponible exclusivement en ligne, via la plateforme sécurisée de l'Université de Sherbrooke.

Barreau du Québec

Selon le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles et déontologiques liées à l'exercice de la profession (chapitre B-1, r. 12, article 1).

Chambre des notaires du Québec

Toute activité qui a un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle est admissible à une reconnaissance, conformément à l'article 4 du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires (chapitre N-3, r. 9.1).

Cette formation est offerte en collaboration avec le Centre de formation continue de la Faculté de droit.

CONTENU

Contenu

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE MÉDIATION

DROIT DE LA PRATIQUE EN PRD

PERSONNES FORMATRICES



SEDJRO AXEL-LUC HOUNTOHOTEGBE

Sedjro Axel-Luc Hountohotegbè est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a suivi un double cursus universitaire, en France et au Canada. Il est titulaire de deux diplômes de troisième cycle, l'un en droit privé (D.E.A. en droit privé fondamental) et l'autre en science politique (Master 2 Sécurité et défense) obtenus à la Faculté de droit et de science politique de l'Université Jean Moulin Lyon III. Il est aussi détenteur d'une maîtrise en droit des affaires et carrières judiciaires.

Au cours de ses études, il a obtenu plusieurs prix et bourses soulignant son excellence académique, notamment une bourse de doctorat du CRSH et une bourse doctorale de l'Université de Sherbrooke. Son domaine de spécialisation concerne le droit civil, la procédure civile, l'accès à la justice, les modes amiables de prévention et de règlement des différends (PRD), la théorie du droit et le droit comparé. Ses recherches portent entre autres sur l'effectivité du droit, les modèles de régulation sociale et l'apport des modes amiables de prévention et de règlement des différends à l'amélioration de l'accès à la justice. Il a également travaillé comme expert-consultant indépendant pour le Conseil de la magistrature du Québec.

Il a été directeur des programmes en Prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke de 2020-2022.

S. Axel-Luc Hountohotegbè est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a suivi un double cursus universitaire, en France et au Canada. Il est titulaire de deux diplômes de troisième cycle, l'un en droit privé (D.E.A. en droit privé fondamental) et l'autre en science politique (Master 2 Sécurité et défense) obtenus à la Faculté de droit et de science politique de l'Université Jean Moulin Lyon III. Il est aussi détenteur d'une maîtrise en droit des affaires et carrières judiciaires.

Au cours de ses études, il a obtenu plusieurs prix et bourses soulignant son excellence académique, notamment une bourse de doctorat du CRSH et une bourse doctorale de l'Université de Sherbrooke. Son domaine de spécialisation concerne le droit civil, la procédure civile, l'accès à la justice, les modes amiables de prévention et de règlement des différends (PRD), la théorie du droit et le droit comparé. Ses recherches portent entre autres sur l'effectivité du droit, les modèles de régulation sociale et l'apport des modes amiables de prévention et de règlement des différends à l'amélioration de l'accès à la justice. Il a également travaillé comme expert-consultant indépendant pour le Conseil de la magistrature du Québec.

VÉRONIQUE FRASER



Véronique Fraser est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et enseigne à la Maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD). Elle y a fondé la toute première Clinique de médiation dans le monde francophone. Elle est avocate membre des barreaux du Québec (droit civil) et de l'Ontario (common law) depuis 2009 et médiatrice accréditée à l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ). Elle détient un Doctorat en droit (Ph.D.) de l'Université d'Ottawa, une Maîtrise en droit transnational et common law (LL.M.) de l'Université de Sherbrooke, ainsi qu'une Maîtrise en règlement des différends (LL.M.) de l'Université Pepperdine en Californie, le programme de règlement des différends classé premier aux États-Unis selon le *U.S. News & World Report*.

Au niveau de la recherche, la professeure Fraser est chercheure invitée à la Faculté de droit de l'Université Pepperdine (Californie) depuis 2015. Elle siège sur le Conseil académique (« Academic Council ») de l'Institute for Transnational Arbitration, sur le Comité de rédaction de la revue Négociations (De Boeck), ainsi que sur le Comité exécutif de la *International Task Force on Mixed Mode Dispute Resolution*, un effort combiné du College of Commercial Arbitrators, du International Mediation Institute et du Straus Institute for Dispute Resolution de l'Université Pepperdine chapeautant le travail de 68 experts sur six continents, incluant académiques, médiateurs, arbitres et conseillers juridiques. Elle est membre des groupes de recherche Accès au Droit et à la Justice (ADAJ) de l'Université de Montréal, Justice privée et État de droit de l'Université McGill et du Groupe pour la Prévention et le Règlement des Différends (G-PRD) de l'Université de Sherbrooke. Elle a également été membre de la Table Ronde sur la Gouvernance des Nations Unies en 2009-2010.

TARIF ET HORAIRE

Tarif

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Inscription régulière	1 150,00 $

Note : Les prix indiqués sont pour une personne, ne comprennent pas les taxes et peuvent être modifiés sans préavis.

Politique d'annulation et d'abandon

Horaires

FORMATION À DISTANCE

18 et 24 novembre 2026

- 9 h à 17 h

FORMATION À DISTANCE

15 et 17 février 2027

- 9 h à 17 h

CAMPUS DE LONGUEUIL

9 et 10 juin 2027

- 8 h 30 h à 17 h

ACCRÉDITATION OU PARTENARIAT

Accréditation

Université de Sherbrooke - Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (UdeS/IMAQ)

ORGANISME ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE
reconnu par le ministre de la Justice

Québec